

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ANGERS

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS 6 de l'Inserm dans sa séance du 19 au 24 septembre;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 et 29 octobre 2021;

Vu la décision n° 2012-005 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1066 et nommant Monsieur BENOIT Jean-Pierre, Directeur;

Vu la décision n° 2016-7 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1066 et prorogeant le mandat de Monsieur Jean-Pierre BENOIT;

Vu la décision n° 2017-36 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1066 et nommant Monsieur Patrick SAULNIER, Directeur ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision CNRS relative à l'unité UMR 6021 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décident:

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 1066 « MINT : Micro et Nanomédecines Translationnelles », est prolongé jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 : Le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'Université d'Angers, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article 19 du décret 83-975, modifié.

Article 3 : Monsieur Patrick SAULNIER est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'Unité Mixte de Recherche U 1066 jusqu'au terme du mandat de l'unité, soit le 31 décembre 2027.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2022

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ANGERS



